



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 04 Juillet 2024

**CIRCULAIRE N° 074/FCF/DIRCAB/DDF/DC/CSL/CL/CCNI/2024**

A l'attention de :

- *Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux : du CTFP, de la LFFC, des Ligues Régionales, et Départementales ;*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs des Championnats Professionnels, et Amateurs.*

**Objet :** Composition du dossier pour l'obtention d'une licence de joueur à la FECAFOOT, saison 2024/2025

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que pour la saison sportive 2024/2025, le dossier d'enregistrement des joueurs évoluant dans les Championnats Professionnels, et Amateurs, devront être composés ainsi qu'il suit :

- Un formulaire d'enregistrement signé par le parent (si le joueur est mineur), le responsable du club, et le médecin référent,
- Une déclaration sur l'honneur avec la mention lu et approuvée et la signature du joueur,
- Une photocopie de CNI du parent légalisé au commissariat, (si le joueur est mineur),
- Photo du joueur 4\*4 en fond blanc au niveau de la poitrine et avec le maillot du club,
- Une CNI du joueur légalisé au commissariat,
- Un certificat médical signé par votre médecin référent,
- Le reçu de paiement des frais de licences,
- Contrat du joueur homologué, (pour les joueurs professionnels et amateurs sous-contrat).

***NB:*** Le nombre de joueurs maximum autorisé par club des championnats professionnels (MTN Elite One, MTN Elite Two, Guinness Super League) est de Trente - Cinq (35).

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.



LE SECRETAIRE GENERAL

DJOUNANG Blaise